

PROCES-VERBAL de l'élection d'un Président et des Vice-Présidents de la Communauté de Communes

Préambule :

Par courrier daté du 24 janvier 2025, Monsieur le Préfet de Vaucluse a accepté la démission de ses mandats de président et de conseiller communautaire présentée par Monsieur ADRIEN, étant précisé que, concomitamment, quinze conseillers municipaux de Valréas ont également démissionné de leurs postes de conseillers communautaires.

Dès lors que le préfet a accepté cette démission, il convient de procéder au remplacement du président dans un délai de 15 jours. En vertu de l'article L. 2122-10 par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, l'élection d'un nouveau président de la communauté entraîne l'élection de nouveaux vice-présidents, sans que ces derniers n'aient besoin de démissionner.

Il résulte de l'article L. 5211-2 du CGCT, par renvoi de l'article L. 2122-8, que le conseil communautaire devrait être complet pour procéder à l'élection du président et des vice-présidents.

Les modalités de remplacement des conseillers communautaires dans les communes de plus de 1.000 habitants sont fixées par l'article L. 273-10 du code électoral modifié par la Loi n°2023-506 du 26 juin 2023, étant précisé qu'en cas d'impossibilité de pourvoir à la vacance, faute de conseiller municipal répondant aux critères de cet article, le poste reste vacant jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Après consultation de la liste, il apparaît que le conseil communautaire de la CCEPPG ne peut pas être complété en intégralité, la prescription posée par l'article L. 2122-8 du CGCT apparaissant en l'espèce comme constituant une formalité impossible à respecter.

Ainsi, la commune de Valréas étant dans l'incapacité de procéder au remplacement des conseillers communautaires démissionnaires, il est donc possible de laisser les sièges vacants et de procéder à l'élection du président et des vice-présidents avec un effectif du conseil communautaire constitué de trente délégués.

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, se sont réunis à Valréas (84600) sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim le trente-et-un janvier, en vue de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un président et de vice-présidents.

Etat de présence des 30 délégués, par ordre alphabétique [P : Présent(e) / A : Absent(e) / E : Excusé(e) pouvoir à]

	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	COMMUNE	P	A	E	pouvoir à
1	BERARD	Paul	04/06/1983	MONTSEGUR-SUR-LAUZON			X	J.L. BODIN
2	BODIN	Jean-Luc	03/08/1951	CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN	X			
3	BRANCHE	Robert	13/05/1955	GRIGNAN			X	
4	CHEYRON DESLYS	Carole	10/11/1971	COLONZELLE	X			
5	DOUTRES	Bernard	28/02/1956	SALLES SOUS BOIS	X			
6	DOUX	Régine	24/07/1950	VALREAS		X		
7	DURIEUX	Bruno	23/10/1944	GRIGNAN	X			
8	FAU	Christian	03/09/1954	VALAURIE	X			

9	GIGONDAN	Jacques	13/01/1945	ROUSSET-LES-VIGNES	X		
10	GROSSET	Jean-Marie	02/12/1954	GRILLON	X		
11	GUION MILESI	Anaïs	30/01/1980	TAULIGNAN	X		
12	GUY	Marc	08/06/1971	MONTJOYER		X	N. PERRIN
13	HILAIRE	Christine	25/01/1961	GRILLON	X		
14	LASCOMBES	Céline	24/04/1973	ST-PANTALÉON-LES-VIGNES	X		
15	MARTIN	Jean-Louis	14/07/1954	TAULIGNAN	X		
16	MAZEL	Jean-Paul	30/04/1952	TAULIGNAN	X		
17	MERY	Patrice	20/09/1958	MONTBRISON-SUR-LEZ		X	C. CHEYRON-DESLYS
18	MIGNET	Marietta	13/02/1976	MONTSEGUR-SUR-LAUZON	X		
19	MOTTE	Catherine	03/06/1946	GRIGNAN	X		
20	PERRIN	Norbert	21/01/1961	RÉAUVILLE	X		
21	PERTEK	Jacques	09/04/1950	VALRÉAS	X		
22	PEYRON	Marie-Catherine	23/03/1958	CHAMARET	X		
23	PHETISSON	Eric	13/12/1962	VISAN	X		
24	ROBERT	Christiane	07/10/1953	ROUSSAS	X		
25	ROUSSIN	Jean-Marie	31/01/1957	VALRÉAS	X		
26	SAUREL	Audrey	01/10/1982	VISAN	X		
27	TESTUD-ROBERT	Corinne	17/12/1959	VISAN	X		
28	VALAYER	Pierre-André	10/07/1963	RICHERENCHES	X		
29	VAUTENIN	Christian	02/03/1953	GRILLON	X		
30	VIAL	Guy	02/03/1953	LE PEGUE	X		

Délégués : 30 (quorum : 16)

Présents : ...25.....

Votants :28.....

M...**Jacques PERTEK**..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

M...**Norbert PERRIN**..... a été désigné(e) en qualité de premier assesseur par le conseil communautaire.

M...**Jean-Marie ROUSSIN**..... a été désigné(e) en qualité de deuxième assesseur par le conseil communautaire.

1. Élection du Président

1.1. Présidence de l'assemblée

M. **Bruno DURIEUX**, doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 25 conseillers présents et a constaté que les conditions de quorum posées à l'article L.2121-17 du CGCT, applicables conformément à l'article L.5211-1 du CGCT, étaient remplies.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire suivant les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par le Président et les assesseurs de séance et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président après avoir donné lecture des articles, a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- Mme Carole CHEYRON-DESLYS**
- M. Pierre-André VALAYER**
- M.....
- M.....

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

- Mme Carole CHEYRON-DESLYS****douze**..... Voix : **12**
- M. Pierre-André VALAYER****quatorze**...Voix : **14**
- M..... Voix :
- M..... Voix :

M. Pierre-André VALAYER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

- Ont obtenu : M. Voix :
- M. Voix :
- M. Voix :
- M. Voix :

M.....ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) ~~Président(e) et a été immédiatement installé(e).~~

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Président(e) et a été immédiatement installé(e).

2. Election des vice-présidents

M. Pierre-André VALAYER, nouvellement élu Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, indique aux membres du Conseil Communautaire qu'après l'élection du Président, l'organe délibérant doit se prononcer sur le nombre de postes de vice-présidents.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents », soit pour la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, avec un effectif réel de 30 délégués un maximum de six vice-présidents.

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Le Président informe le conseil communautaire qu'il lui est proposé de fixer le nombre de vice-présidents à **6**

Cette proposition est soumise au vote du Conseil et obtient les suffrages suivants :

Voix POUR : 28 Voix CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 0

Le Président rappelle que l'élection des vice-présidents se déroule selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT), selon le scrutin uninominal à trois tours, vice-président par vice-président, quelle que soit l'importance de la population de l'établissement considéré (arrêt du Conseil d'Etat du 3 juin 2009).

Il est ensuite procédé à l'élection des vice-présidents de la Communauté de Communes.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Pierre-André VALAYER** élu(e) Président(e), à l'élection du Premier Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Premier Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

Mme Carole CHEYRON-DESLYS

- M.....
- M.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14

Ont obtenu : **Mme Carole CHEYRON-DESLYS**vingt-six.....Voix : **26**
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

Mme Carole CHEYRON-DESLYS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Premier(e) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Premier(e) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

**ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Pierre-André VALAYER**, élu(e) Président(e), à l'élection du Second Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Second Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

M. Norbert PERRIN

M.....

M.....

M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Ont obtenu : **M. Norbert PERRIN** **Vingt-cinq**..... Voix : **25**
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M. Norbert PERRIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Second(e) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :
M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Second(e) Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Pierre-André VALAYER**, élu(e) Président(e), à l'élection du Troisième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes. Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Jean-Marie ROUSSIN**.....
- M.....
- M.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu : **M. Jean-Marie ROUSSIN** **Vingt-trois**..... Voix : **23**
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M. Jean-Marie ROUSSIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Troisième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Troisième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Pierre-André VALAYER**, élu(e) Président(e), à l'élection du Quatrième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes.
 Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Jean-Luc BODIN**
- M.....
- M.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Ont obtenu : **M. Jean-Luc BODIN** **Vingt-cinq**..... Voix : **25**
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M. Jean-Luc BODIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Quatrième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M. Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative a été proclamé(e) Quatrième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Pierre-André VALAYER**, élu(e) Président(e), à l'élection du Cinquième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Cinquième Vice-Président de la Communauté de Communes. Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- Mme Marie-Catherine PEYRON**
- M.....
- M.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Ont obtenu : **Mme Marie-Catherine PEYRON** **Vingt-deux**..... Voix : **22**
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

Mme Marie-Catherine PEYRON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Cinquième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de **M. Pierre-André VALAYER**, élu(e) Président(e), à l'élection du Sixième Vice-Président.

Il est fait appel des candidatures pour le poste de Sixième Vice-Président de la Communauté de Communes.

Se portent candidats (ordre alphabétique) :

- M. Jean-Louis MARTIN**.....
- M. Jacques PERTEK**.....
- M.....
- M.....

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Ont obtenu : **M. Jean-Louis MARTIN** **Vingt**..... Voix : **20**
 M. Jacques PERTEK **Cinq**..... Voix : **5**
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M. Jean-Louis MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Sixième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	
Bulletins déclarés litigieux ou blancs (L 65 et L 66 du Code Electoral) :	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Majorité absolue :	

Ont obtenu : M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :
 M..... Voix :

M..... ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé(e) Sixième Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).



Signature des membres présents :

Le doyen d'âge du conseil :

Le secrétaire :

Premier assesseur :

Deuxième assesseur :

Le Président :

BERARD Paul		MAZEL Jean-Paul	
BODIN Jean-Luc		MERY Patrice	
BRANCHE Robert	Excusé	MIGNET Marietta	
CHEYRON DESLYS Carole		MOTTE Catherine	
DOUTRES Bernard		PERRIN Norbert	
DOUX Régine		PERTEK Jacques	
DURIEUX Bruno		PEYRON Marie-Catherine	
FAU Christian		PHETISSON Éric	
GIGONDAN Jacques		ROBERT Christiane	
GROSSET Jean-Marie		ROUSSIN Jean-Marie	
GUION MILESI Anaïs		SAUREL Audrey	
GUY Marc		TESTUD-ROBERT Corinne	
HILAIRE Christine		VALAYER Pierre-André	
LASCOMBES Céline		VAUTENIN Christian	
MARTIN Jean-Louis		VIAL Guy	